

Qui sont les professionnels intervenant ?

Les professionnels sont présents à l'école sur les temps de classe.

- Pour l'Education nationale : **un enseignant spécialisé**
- Pour l'Adapei-Aria de Vendée : **un éducateur spécialisé, un éducateur de jeunes enfants, deux aides médico-psychologique, un psychologue, un orthophoniste, un psychomotricien, un pédo-psychiatre.**
- Des collaborations sont engagées avec plusieurs partenaires.

Comment évalue-t-on cet accompagnement ?

Pour chaque enfant, le projet personnalisé comprend des évaluations dans les domaines scolaires, cognitifs, fonctionnels, communication, moteurs, sensoriels... Ces évaluations permettent d'adapter au mieux les propositions d'apprentissage et de rééducation.

Elles peuvent se faire en collaboration avec **l'unité de diagnostic** du **CHS Georges Mazurelles** et les **CMP**, et avec le **CAMSP**.

Dans le cadre de ce dispositif, l'UEMA s'appuiera également sur le **CRA** - Centre de Ressources pour l'Autisme et interviendra en lien avec les intervenants libéraux qui connaissent l'enfant et sa famille.

Par ailleurs, une collaboration est engagée avec les associations familiales impliquées dans l'autisme telles que **Autisme Alliance 85** ou **Autisme Sans Frontières**. Ces évaluations ont vocation à affiner la réponse aux besoins de l'enfant et de préparer la continuité de son parcours.

L'Unité d'Enseignement en Maternelle de l'école de l'Angelmière ouvrira en septembre 2016.

Contacts :

SESSAD départemental de l'Adapei-Aria de Vendée :

22 bd Sully 85000 La Roche-sur-Yon Tel. 02 49 02 25 51
mail : secretariat.sessad.departemental@adapei-aria.com

MDPH : 185 bd Maréchal Leclerc 85000 La Roche-sur-Yon Tél. 0 800 85 85 01

Education Nationale : Inspection Adaptation et Scolarisation des élèves Handicapés (ASH)

DSDEN de Vendée Cité administrative Travot BP777 85020 La Roche-sur-Yon Tel : 02 51 45 72 64.



**Ouverture d'une
Unité d'Enseignement en Maternelle
pour enfants avec Autisme
ou troubles envahissants du développement**
à l'école maternelle de l'Angelmière à La Roche-sur-Yon

*Une intervention précoce pour des enfants présentant
des troubles du spectre autistique ou
des troubles envahissants du développement*

en septembre 2016



Qu'est-ce que l'unité d'enseignement en maternelle ?

Le plan autisme 2013-2017 prévoit la création d'Unités d'Enseignement en Maternelle (UEMA) dans les écoles pour améliorer l'inclusion scolaire des enfants avec Autisme ou autres Troubles Envahissants du Développement (TED) dès la petite enfance en s'appuyant sur des interventions précoces, personnalisées, globales et coordonnées telles que recommandées par la HAS* et l'ANESM* en 2012.

Ces unités ont une spécificité dans l'offre médico-sociale actuelle, au regard :

- de leur localisation au sein d'écoles, et non au sein des structures médico-sociales
- de l'âge des enfants concernés (de 3 à 6 ans)
- du nombre d'enfants accueillis, 7 enfants par unité

Qui sont les enfants scolarisés ?

Les enfants scolarisés en UEMA sont ceux d'âge préélémentaire (3 à 6 ans). Le principe est celui d'une **scolarisation au plus tôt**, dans l'année civile des 3 ans, et d'un accompagnement durant 3 années maximum. Les enfants sont **scolarisés à temps plein et partagent les mêmes espaces et services** (récréation, restauration....) que les élèves du préélémentaire.

L'Unité d'Enseignement en Maternelle ne se substitue pas aux autres dispositifs existants, mais vient compléter l'offre déjà proposée.



Qui décide de l'entrée dans l'UEMA ?

Les parents constituent un dossier à la MDPH* qui étudie la demande d'orientation en UEMA. Après notification de cette orientation, le directeur de l'UEMA prononce l'admission de l'enfant, selon les places disponibles. **La famille doit alors inscrire l'enfant auprès du service enseignement de la ville de La Roche-sur-Yon.**

Qui pilote l'UEMA ?

Ce dispositif s'appuie sur une collaboration innovante entre l'Education Nationale, une école de la ville, et le Secteur Médico-Social. Le principe repose sur la scolarisation et donne un rôle clé à l'enseignant de la classe. Le statut juridique de l'UEMA correspond à un dispositif médico-social. **Cette UEMA est rattachée administrativement au SESSAD départemental de l'Adapei-Aria de Vendée.** Ainsi, son fonctionnement est sous la responsabilité du directeur et du chef de service de l'UEMA, en lien avec le SESSAD Départemental. **La ville de La Roche-sur-Yon participe activement à ce projet, en s'engageant dans un accueil de qualité, en formant les équipes concernées de la ville et en accompagnant les différents acteurs et intervenants.**

*ANESM : Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

*HAS : Haute Autorité de Santé

*MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées



Quels objectifs sont recherchés à travers l'UEMA ?

Les travaux récents confirment qu'une scolarisation précoce et structurée augmente l'autonomie de l'enfant avec autisme et autres TED et améliore ses acquisitions. **L'UEMA propose un accompagnement adapté reposant sur un projet personnalisé, élaboré en équipe pluridisciplinaire et avec la famille.** Le projet personnalisé constitue le fil conducteur de l'accompagnement de l'enfant au sein de l'UEMA. **Il s'inscrit dans une volonté d'inclusion progressive dans les autres classes de l'école et dans tous les espaces de socialisation.**

Les objectifs pédagogiques de l'Unité d'Enseignement en Maternelle pour enfants avec Autisme ou troubles envahissants du développement sont ceux attendus dans les programmes de l'école maternelle :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : l'oral, l'écrit
- Agir, s'exprimer et comprendre à travers l'activité physique
- Agir, s'exprimer et comprendre à travers les activités artistiques
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- Explorer le monde

Les objectifs médico-sociaux :

- Evaluer les besoins spécifiques et capacités propres de l'enfant
- Développer les capacités d'apprentissage
- Développer l'autonomie dans les activités quotidiennes
- Développer les réseaux neuronaux grâce à la plasticité cérébrale par la rééducation fonctionnelle et de la communication sociale
- Améliorer les compétences communicatives de l'enfant
- Proposer un environnement cadrant, sécurisant et rassurant pour l'enfant par des repères et des limites identifiées et prenant en compte les spécificités sensorielles
- Développer la motricité fine de l'enfant
- Proposer un accompagnement familial global
- Soutenir, former et proposer aux parents des aides techniques

